

NOTRE PROJET

3 PRINCIPES FONDAMENTAUX & ENGAGEMENTS

1- ETRE AU SERVICE DE TOUS LES ENTREMONDANTS

- 1-1 Etre au service de l'intérêt général** : toute décision ou action doivent être prises en fonction d'une amélioration du bien être ou du mieux être des entremondants. C'est par exemple que tout soit mis en œuvre pour que le service de déneigement proposé aux entremondants soit le plus efficace possible et réponde aux besoins et aux attentes de la grande majorité des entremondants : notre volonté est que les employés municipaux puissent reprendre la maîtrise du déneigement sur les routes sous traitées depuis maintenant trois saisons d'hiver.
- 1-2 Ne jamais privilégier d'intérêt particulier** : aucune décision ou action ne doit privilégier une personne en particulier, ni un membre du conseil municipal ni qui que ce soit d'autre.
- 1-3 Défendre avec force et conviction les intérêts des entremondants** et de leur territoire dans les instances représentatives que sont la communauté de communes Cœur de Chartreuse et le parc de chartreuse : avoir conscience que la communauté de communes et le parc de Chartreuse peuvent être des vecteurs de développement de notre commune et de notre territoire pour autant que l'on ne perde pas de vue la spécificité de chacune des communes et que les besoins et attentes de chacun soit pris en compte.
- 1-4 Volonté de mutualiser les services avec les communes de la vallée des Entremonts** : réfléchir ensemble sur la mise en commun possible de certains services rendus aux habitants (à titre d'exemple ce peut être l'intervention conjointe de la nacelle pour changer les lampes grillées des lampadaires ce qui peut permettre de réduire considérablement le délai d'intervention ou encore d'envisager des solutions communes pour une meilleure mobilité des habitants de la vallée vers les infrastructures et équipements publics tels que l'Espace Multi Activités à Saint Pierre d'Entremont ou encore la piscine à Entre-Deux-Guiers).
- 1-5 Travailler dans un cadre budgétaire équilibré**, en adéquation avec les recettes actuelles de la commune et ses capacités d'emprunt : optimiser certains postes, ajuster la répartition entre les différentes dépenses, afin de garantir aux entremondants la stabilité des impôts locaux et la maîtrise du budget communal.

2- ETRE A L'ECOUTE DES ENTREMONDANTS

- 2-1 Volonté d'être à l'écoute des besoins et attentes des entremondants par de lieux d'échanges** : cela peut se concrétiser par une **participation aux commissions du conseil municipal** (PLU/gestion de l'espace, travaux, affaires sociales, tourisme, finances...), par la **mise en place de conseils de hameaux** (où les entremondants peuvent faire état de leurs préoccupations quotidiennes : amélioration de la vie du village : aménagement, entretien... mais aussi de leurs avis sur les projets de la commune : (urbanisme, développement de commerces, gestion de l'eau, déneigement...), ou encore la **mise en place de conseils d'anciens ou de jeunes**.
- 2-2 Volonté d'être à l'écoute des besoins et attentes des entremondants par des outils et moyens adaptés** : cela peut se concrétiser par la **mise en place d'une boîte à idées et suggestions en mairie** pour que chacun puisse à tout moment faire part d'une suggestion quant à l'organisation ou aux projets de la commune, ou encore la **mise en place de consultations locales (questionnaire, débat public, référendum)** sur les questions relevant de la compétence de la commune (urbanisme, eau, petite enfance, enfance, personnes âgées, entretien des chemins ruraux, préservation de notre santé et de notre environnement).

2-3 Choisir les actions prioritaires de l'équipe municipale après consultation des entremondants : si les entremondants nous donnent une majorité d'élus au conseil municipal nous nous engageons dans les mois suivants l'élection à les consulter afin que ceux-ci puissent s'exprimer sur nos propositions et qu'ils donnent un ordre de priorité aux dossiers et actions qu'ils estiment urgents et importants à mettre en œuvre pour notre commune.

3- INFORMER LES ENTREMONDANTS

3-1 Favoriser l'information orale par le biais de la **participation aux commissions du conseil municipal, aux conseils de hameaux ou à des réunions publiques**. Cela afin d'informer les entremondants et aborder avec eux des questions telles que les normes réglementaires en matière d'urbanisme, les compétences de la communauté de communes, les compétences du syndicat des eaux... Aussi nous prenons l'engagement de réaliser un **bilan des actions réalisées lors de réunions publiques au terme de 2 ans et 4 ans de mandat**.

3-2 Maintenir et enrichir l'information écrite par le biais d'une **mise à disposition systématique des comptes rendus de réunions** (conseil municipal, conseil de hameau, commissions...) à disposition en mairie ou sur le site internet. C'est aussi la **mise en place d'un bulletin municipal trimestriel** pour qu'il soit un véritable outil d'information locale ou encore d'un ou de **lieux d'affichage formel dans chaque village** (hameau) pour que chaque entremondant sache où trouver une information importante lorsqu'un sujet le nécessite. Satisfaire aux obligations légales d'information comme par exemple celle de l'affichage des analyses microbiologiques de l'eau.

AXES DE TRAVAIL & D'AMELIORATION

1- SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE, ARTISANALE & AGRICOLE

1-1 Organiser une consultation locale autour d'un ou de commerce(s) de proximité : il est nécessaire que les entremondants puissent s'exprimer sur l'intérêt ou pas de voir ré-ouvrir un ou des commerce(s) de proximité sur la commune. S'il en ressort que la majorité est favorable à un tel projet, la commune soutiendra le projet sous une forme qu'il restera à définir en conseil municipal et avec l'ensemble des entremondants. On peut d'ailleurs imaginer un commerce multi-activités boulangerie/épicerie/café/lieu de vie.

1-2 Consulter les artisans sur l'intérêt de la création d'une zone artisanale : envisager une zone artisanale sur la commune semble être plutôt une bonne chose. Commençons par réunir les artisans de la commune autour d'une table pour définir avec eux leurs besoins et leurs attentes ; puis s'il en ressort un réel intérêt cherchons des terrains, en concertation avec les propriétaires, susceptibles d'accueillir cette zone artisanale.

1-3 Soutenir et veiller au maintien de l'activité agricole : l'activité agricole est une activité majeure de notre territoire et il est vital de la promouvoir et d'être à l'écoute des agriculteurs de notre commune. Notre volonté est d'être à leur écoute par notamment une participation active d'agriculteurs, qui le souhaitent, à la commission agriculture afin que nous puissions tous, entremondants, mieux comprendre les enjeux et difficultés auxquels les agriculteurs sont confrontés.

2- PROMOUVOIR LE TOURISME DE FACON JUSTE ET EQUILIBREE

2-1 Volonté de maintenir nos stations de ski avec la mise en place d'une communication adaptée : il est impératif d'œuvrer pour le maintien de nos stations de ski. Allons au-delà en nous fixant comme objectif la mise en place d'une communication réellement adaptée (site internet, panneaux de signalisation au col du Granier, opération de communication ponctuelle)

2-2 Mettre en place une communication et stratégie adaptées pour les hébergements touristiques : là aussi nous pensons qu'une concertation avec l'ensemble des propriétaires ou gérants d'hébergements (privés ou

communaux) de la commune permettra d'améliorer et de mettre en place une communication adaptée (site internet, panneaux de signalisation au col du Granier...).

- 2-3 Organiser un débat public sur la construction de nouveaux lieux d'hébergements touristiques :** y-a t-il un intérêt et une nécessité à construire de nouveaux lieux d'hébergements touristiques sur notre commune (à mettre en regard du projet actuel sur la cluse) ? La question doit être tranchée à notre sens en concertation avec l'ensemble des hébergeurs de la commune (privés et communaux) afin d'évaluer le besoin d'augmenter l'offre et la capacité d'accueil sur notre commune. Cette question doit être soumise à l'ensemble des entremondants.
- 2-4 Prendre conscience de l'importance du tourisme pour nos agriculteurs :** le tourisme est vital pour nos agriculteurs qui passent pour la majorité d'entre eux leur production via la transformation du lait en fromages de Chartreuse. Réfléchir avec l'ensemble des acteurs concernés (agriculteurs, coopérative, hébergeurs, entremondants en général) comment la commune peut contribuer et aider au développement des activités de la coopérative.

3- VEILLER AU BIEN ETRE DE NOS ANCIENS ET DE NOS ENFANTS

- 3-1 Poursuivre et maintenir les actions menées jusqu'à ce jour à destination des anciens.** Cela en gardant à l'esprit d'être le plus possible à l'écoute de leurs besoins et attentes.
- 3-2 Volonté de maintenir 4 classes à l'école :** cette question doit se situer plus globalement dans la volonté de la commune à contribuer à la mise en place de services adaptés pour que les jeunes ou futurs parents de la commune soient incités à rester ou à s'installer sur notre territoire au regard d'une offre adaptée à leurs besoins (garde d'enfants, boulangerie, épicerie...)
- 3-3 Volonté de proposer une gratuité des activités péri-scolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :** cette réforme s'impose à nous et est, au-delà de la question centrale des rythmes scolaires proprement dit, une question importante sur la capacité de la commune à financer celle-ci. Nous devons continuer à travailler avec l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, parents, tissu associatif et entremondants) pour veiller à ce que le principe de gratuité de l'école ne soit pas remis en question.
- 3-4 Volonté d'introduire des produits issus de l'agriculture biologique à la cantine scolaire tout en conservant le circuit court local actuel :** une [étude datant de 2010](#) montre que sur une journée un français de par son alimentation ingère 128 résidus chimiques, 36 pesticides différents et 47 substances différentes suspectées cancérigènes. Il est clairement ici du rôle de la commune de lancer un vrai débat public avec l'ensemble des acteurs concernés (enfants, parents, personnels, entremondants en général) sur l'intérêt d'introduire des produits bio à la cantine scolaire. Au delà peut être posée la question de l'intérêt de l'installation d'un maraîcher sur la commune (diversification pour un ou plusieurs agriculteur(s) déjà installé(s) ou nouvelle installation) afin de mieux maîtriser l'approvisionnement en termes de flux et de coûts.
- 3-5 Organiser une consultation locale autour de l'accueil des enfants en bas âge sur notre commune :** la question à poser aux jeunes ou futurs parents est de savoir si l'offre proposée pour l'accueil des enfants en bas âge est suffisante sur notre territoire. Ce débat doit forcément s'envisager avec l'ensemble des acteurs concernés (jeunes ou futurs parents, assistantes maternelles, autres communes du territoire...) et le cas échéant devront être envisagés des solutions adaptées (plus d'assistantes maternelles, micro-crèche, bébébus (crèche « mobile ») maison d'assistantes maternelles...).
- 3-6 Continuer à sécuriser les routes de nos villages :** en premier lieu il semble impératif de mettre en place des aménagements sécurisants dans la traversée d'Epernay en évaluant précisément les avantages et inconvénients de chaque solution possible (panneaux de signalisation, ralentisseurs, feux...). En second lieu il semble important, en concertation avec les habitants de chacun des villages de sécuriser si nécessaire certaines portions de routes et de créer aux endroits les plus risqués des places de refuge ou d'évitement permettant aux véhicules descendant de laisser passer le véhicule montant.

4- PRIVILEGIER LES SOLUTIONS RESPECTUEUSES DE NOTRE SANTE, DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET DE NOTRE TERRITOIRE

- 4-1 Consultation des entrepreneurs et information autour de la gestion de l'eau :** l'objectif ici est non pas de remettre en question la délégation faite au syndicat des Eaux du Thiers mais au moins dans un premier temps que les entrepreneurs soient clairement informés des règles d'une part qui prévalent en terme de protection de nos zones de captages (règlement concernant l'épandage de fumier/lisier/engrais chimique) et d'autre part qui encadrent le traitement de l'eau que nous buvons (traitement à titre préventif ou à titre curatif). Nous sommes clairement opposés à une chloration systématique de notre réseau d'eau.
- 4-2 Rejet des OGM :** bien que les décisions sur les OGM soient prises au niveau national et européen il est du rôle de la commune de se positionner clairement sur ce sujet dont l'enjeu est bien évidemment sanitaire (aucune certitude aujourd'hui sur les conséquences à long terme de la présence des OGM « cachés » dans notre alimentation). Un [sondage de septembre 2012](#) montre que 79% des français se disent inquiets ou très inquiets de la présence éventuelle d'OGM dans les produits alimentaires. Cela est bien entendu à resituer au regard de notre proposition d'introduction de produits bio à la cantine scolaire.
- 4-3 Rejet des gaz de schistes :** il est également ici du rôle de la commune de se positionner clairement contre et de le faire savoir. Pour information notre commune et plus globalement la chartreuse est concernée par la [demande de permis dite « des Préalpes »](#) déposé par une compagnie australienne Continental Oil and Gas, qui couvre une surface de 5378 km² sur la Savoie, l'Isère, la Drôme et les Hautes Alpes. Un sondage d'août 2012 montre que 74% des français déclarant connaître le sujet sont opposés à l'exploitation du gaz de schiste.
- 4-4 Rôle moteur de la commune dans la sensibilisation à l'entretien des forêts, des terrains, des chemins ruraux, des hameaux :** les forêts et arbres gagnent du terrain chaque jour... Cela est-il inéluctable ou maîtrisable ? Chacun a son rôle à jouer et celui de la commune peut être de mobiliser l'ensemble des acteurs et de sensibiliser à l'entretien de notre patrimoine foncier. Peut être introduire des coupes d'arbres comme le font d'autres communes.
- 4-5 Rôle moteur de la commune dans l'entretien et la rénovation des fours à pain et des greniers :** ceux-ci font partie intégrante de notre patrimoine et il semble important d'évaluer leur état et d'envisager le cas échéant un plan d'aide à leur entretien et à leur rénovation. Il y a lieu bien entendu de distinguer les fours à pains qui sont pour la plupart soit communaux soit privés et les greniers qui eux sont exclusivement privés. Peut être également envisagé un soutien à la construction de fours à pain dans les villages (hameaux) où ceux-ci n'existent plus.
- 4-6 Rôle moteur de la commune dans la transition énergétique (identifier les gisements d'économie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables) :** il s'agit ici non seulement que la commune soit exemplaire en matière de dépenses et choix énergétiques mais également qu'elle soit moteur et facilitatrice pour les entrepreneurs souhaitant s'engager dans cette transition. A titre d'exemple le Conseil Général de la Savoie a organisé le défi « [Communes Efficaces en Économies d'Énergie](#) » (C3E) du 1^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013. Ce programme avait pour objectif d'accompagner dans une démarche de sobriété énergétique les communes volontaires qui souhaitaient y participer. Etant donné l'importance des postes «Eclairage public» (18 à 20% des dépenses énergétiques) et «Energie dans les écoles» (35% de la consommation des bâtiments communaux) le dispositif s'est attaché prioritairement à ces deux aspects. Ce programme a d'ores et déjà permis à certaines communes de réduire significativement leur consommation d'électricité.